

Formulaire Subvention couches lavables

100 \$ par enfant et par année et ce, pour une durée de deux ans.

CONDITIONS POUR RECEVOIR LA SUBVENTION :

- Être résident de Sainte-Marthe ;
- Présenter une copie des factures avec preuves de paiement ;
- Présenter le certificat de naissance de l'enfant ;
- Accepter de fournir (sur demande) une preuve de résidence des parents ;
- Compléter et signer le formulaire de réquisition de paiement ;

FORMULAIRE DE RÉQUISITION

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

_____ Sainte-Marthe

Courriel : _____

Nom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Date des factures : _____

Montant total : _____

Réservé à l'administration

Montant utilisé depuis le début de l'année : _____

Montant payé : _____

Résolution : 19-03-42 Compte : 02-490-00-970